



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Francis RICHEUX, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame Flavie BOUKHENOUGA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur RICHEUX et de Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE, Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur BOIVENT et Monsieur Jean-Claude BELINE à Monsieur REGNIER

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Remi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 10 mars 2022

ADMINISTRATION GENERALE

**N°22/03-13 Décision sur le portage des actions d'économies d'eau
auprès des industriels**

Comité syndical du 17 mars 2022

N°22/03-13 Décision sur le portage des actions d'économies d'eau auprès des industriels

Rapport,

Les consommations industrielles ont fortement augmenté ces dernières années et représentent environ 15% des consommations sur le réseau public du département. La recherche d'économies d'eau dans ce secteur d'activités constitue un axe stratégique pour limiter l'augmentation des besoins dans le département.

La CCI a développé dans le Morbihan une démarche de diagnostics/ conseils auprès des industriels sur les économies d'eau.

La CCI35 a proposé à plusieurs collectivités, dont le SMG-Eau35, d'intervenir en Ille-et-Vilaine.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** les modalités de partenariat entre le SMG-Eau35 et la CCI pour la réalisation de diagnostics sur des territoires volontaires d'Ille-et-Vilaine

2°) **DONNER** délégation au Président pour la signature d'une convention avec la CCI et pour son exécution

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 17 mars 2022

Le Président,



Joseph BOIVENT